



**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Didier REYNDEERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires  
étrangères et européennes,  
concernant  
la situation des expatriés belges après le Brexit  
- déposée le 16 janvier 2017 -**

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

La victoire du OUI au referendum en juin dernier pose une série de questions pratiques qui ne manquent pas d'inquiéter nos concitoyens résidents au Royaume-Uni. Le gouvernement britannique, dans un communiqué, a précisé que la situation pour les expatriés européens ne devrait pas changer tant que le processus de retrait n'est pas officiellement lancé. Néanmoins, ce retrait de l'Union soulève déjà des problématiques importantes, je pense aux conditions de résidences ainsi que l'accès à la santé et aux autres droits sociaux qui en découlent.

Ces changements, même s'ils ne devraient pas intervenir avant deux ans, créent un climat d'anxiété où, dès lors, une bonne information est capitale. Il me revient, d'expatriés belges, qu'il serait compliqué d'avoir une aide précise de l'ambassade belge.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Qu'est-il mis en œuvre pour l'accompagnement de ces personnes ? L'ambassade est-elle consciente des problèmes qui se posent déjà pour nos ressortissants ?
- A l'avenir, que compte-t-on mettre en œuvre ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Katrin JADIN**

**Réponse du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales à la question orale en Commission n°16063 de Madame Kattrin JADIN concernant "La situation des expatriés belges après le Brexit".**

---

- Notre Ambassade à Londres est pleinement consciente du sentiment d'incertitude qui règne auprès des expatriés européens, et en l'occurrence des citoyens belges résidant au Royaume-Uni.
- Notre poste diplomatique a reçu plusieurs requêtes sur la situation des expatriés suite au référendum britannique. Elle a invité les belges à introduire leur demande par mail et y a répondu de façon standard en concertation avec mes services consulaires, tout en rappelant la période des deux ans qui ne débutera qu'à partir du lancement officiel du processus de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.
- Ce délai leur offre l'opportunité de régulariser leur situation sur une base juridique autre que celle de l'appartenance à l'Union européenne, tel la demande de la nationalité britannique ou la demande d'un statut permanent de résident durant la période transitoire des deux ans.
- Il existe également la possibilité d'acquérir la nationalité britannique sans perdre la nationalité belge ce qui rassure de nombreux belges sur place.
- L'Ambassade à Londres est consciente que ces démarches impliquent un lourd processus administratif et que les autorités britanniques suivent avec attention l'ensemble des critères à remplir. Il n'est néanmoins pas du ressort de notre poste diplomatique de s'impliquer dans la manière dont les autorités du pays hôte gèrent des procédures qui font partie intégrantes de leurs systèmes administratifs et juridiques.
- Tout en sachant qu'il est impossible à l'heure actuelle de donner plus de précisions sur un statut futur encore à définir pour les expatriés belges après le 'Brexit', notre poste veillera néanmoins à la préservation des intérêts de nos citoyens sur place.